

Projet de Parc naturel régional Montagne basque, Projet de Parc naturel régional Gâtine poitevine et Projet interparcs en faveur des abeilles sauvages

Séance plénière des 23 et 24 mars 2021

Cette délibération est accueillie favorablement par l'assemblée. La poursuite de la politique des Parcs naturels régionaux (PNR) et l'attention portée dans ce cadre au devenir des pollinisateurs sauvages - et plus généralement aux insectes qui voient leurs populations s'effondrer -, sont saluées. Ces politiques devront pouvoir se poursuivre, grâce à des moyens financiers adéquats et en veillant au fait que les différents acteurs locaux soient bien associés aux démarches. Enfin, il conviendra de porter une attention particulière aux projets de développement économique menés sur les territoires des futurs PNR, pour pouvoir le cas échéant commencer dès à présent à appliquer les principes qui régissent le fonctionnement des Parcs.

Le Conseil régional propose trois décisions d'application de délibérations déjà adoptées :

- valider une convention tripartite entre la Communauté d'agglomération du Pays basque, l'Association des commissions syndicales de la Montagne basque et le Conseil régional pour faciliter le pilotage du projet de Parc naturel régional (PNR) de la Montagne basque ;
- étendre le périmètre de diagnostic et d'élaboration de la charte du projet de PNR de la Gâtine poitevine à 6 communes supplémentaires ;
- participer au financement du projet Life « Abeilles sauvages dans les Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine ».

La politique des Parcs naturels régionaux, déjà saluée par le CESER, est à poursuivre et conforter

Dans son avis du 15 décembre 2016 sur le cadre d'intervention en faveur des PNR en Nouvelle-Aquitaine, le CESER approuvait la politique du Conseil régional en matière de Parcs naturels régionaux. Cette délibération s'inscrit en continuité avec les délibérations passées du Conseil régional et concourt à la préparation de deux futurs PNR.

Cette politique en faveur des PNR doit être poursuivie et confortée, en veillant en particulier au fait que le budget régional dédié aux PNR augmente bien avec la création des nouveaux Parcs¹. Le budget existant ne doit pas être divisé en davantage de parts ; chaque Parc doit pouvoir disposer d'un soutien adapté à l'ambition portée par le Conseil régional d'en faire des territoires d'expérimentation pour que le développement économique intègre fortement les enjeux environnementaux et sociaux.

¹ Cette préconisation figurait déjà dans l'avis du CESER du 15 décembre 2016 relatif au cadre d'intervention en faveur des PNR de Nouvelle-Aquitaine.

Créés pour certains il y a plusieurs décennies, les PNR du territoire régional pourraient par ailleurs faire l'objet d'une évaluation conjointe, pour mesurer le degré d'atteinte de leurs multiples objectifs. Cette évaluation pourrait être présentée devant le CESER.

Concernant plus spécifiquement le projet de Parc naturel régional Montagne basque, les points de vigilance suivants sont à souligner :

- Si la gouvernance actuellement prévue semble équilibrée entre territoires ruraux et urbains, il conviendra de veiller à la pérennité de cet équilibre tout au long du processus de création du Parc. Les acteurs locaux ne faisant pas partie de la convention devront par ailleurs pouvoir être largement mobilisés.
- Plusieurs années seront encore nécessaires avant la création du Parc mais les principes qui guident son élaboration devraient s'appliquer dès à présent, en particulier concernant la préservation de la biodiversité. Les projets touristiques qui se développent actuellement devraient par exemple d'ores et déjà tenir compte de ces futures grandes orientations².

- **Accompagner la création de nouveaux Parcs d'une augmentation du budget total alloué aux PNR par le Conseil régional.**
- **Concernant le projet de PNR Montagne basque :**
 - **veiller à ce que la gouvernance soit équilibrée tout au long du processus entre les représentations des différents types de territoires, de sorte que les problématiques spécifiques des territoires ruraux soient bien prises en compte ;**
 - **appliquer dès à présent les principes guidant la création du Parc, en particulier la préservation de la biodiversité.**

Le soutien du Conseil régional au projet « Abeilles sauvages dans les PNR de Nouvelle-Aquitaine » est salué, au regard de l'importance de ces espèces

Les abeilles sauvages et, plus généralement, les pollinisateurs sauvages, rendent de grands services aux sociétés humaines. L'agriculture et l'alimentation dépendent de la pollinisation, ce que le rapport *Ecobiose* a illustré pour le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Lutter contre la perte de diversité génétique et des espèces de pollinisateurs est donc d'une grande importance au regard des services écosystémiques rendus. Si les populations d'abeilles domestiques méritent elles-aussi une grande attention pour leur rôle de pollinisateur, elles représentent une seule espèce, *apis mellifera*, tandis que les abeilles sauvages comptent de nombreuses espèces, pouvant être concurrencées par l'abeille domestique dans l'accès à la nourriture.

Le fait qu'à travers ce programme Life - dont il est à l'initiative - le Conseil régional souhaite lutter contre la perte des insectes dans leur ensemble, par le prisme des espèces emblématiques que sont les abeilles, est salué, car ce sont les populations d'insectes dans leur ensemble qui sont menacées d'effondrement.

Enfin, pour produire pleinement ses effets, le programme devra pouvoir se traduire sur le terrain par des échanges réguliers entre les multiples acteurs.

- **Continuer à encourager financièrement les projets visant à restaurer la diversité des pollinisateurs sauvages et, plus généralement, des insectes.**
- **Encourager en ce sens les échanges entre les différents acteurs locaux.**

Proposition de la commission 3 « Environnement »
Rapporteur : Bernard GOUPY ; Secrétaire : Flavien THOMAS



² Sur ce point, voir l'avis du CESER des 23 et 24 mars 2021 relatif aux projets touristiques structurants en Pyrénées Atlantiques.

Vote sur l'avis du CESER
« **Projet de Parc naturel régional Montagne basque, Projet de Parc naturel régional Gâtine poitevine
et Projet interparcs en faveur des abeilles sauvages** »

127 votants :
123 votes Pour
1 vote Contre
3 abstentions

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine